



Appel à candidature pour siéger au comité scientifique du pôle de données et service pour l'atmosphère AERIS

Le Conseil Scientifique du pôle AERIS (CS) a un rôle d'expertise et d'assistance auprès du Comité Directeur (CD) et de l'Équipe de Direction sur les orientations et priorités à prendre en compte pour satisfaire les besoins de la communauté utilisatrice. Il est présidé par une personnalité de la communauté scientifique « Atmosphère ». Le cas échéant, la présidence du CS peut être confié à la direction adjointe du pôle.

Composition

Le Conseil Scientifique du pôle AERIS est composé de scientifiques expérimentés dont l'expertise conjuguée couvre une large part du domaine atmosphère. Le groupe consultatif du CNES (TOSCA) et la Commission Spécialisée Océan Atmosphère (CSOA) sont représentés dans ce conseil.

Sa composition est proposée par la Direction du pôle AERIS et approuvée par le CD. Le remplacement de membres en cours de mandat se fait dans les mêmes conditions que la nomination initiale.

Le thématicien du CNES relevant du domaine ainsi que le chargé de mission CNRS-INSU sont invités permanents au Conseil Scientifique.

En fonction de son ordre du jour, le Conseil Scientifique peut inviter des experts supplémentaires.

La composition du Conseil Scientifique est renouvelée tous les cinq ans.

Fonctionnement :

Le Conseil Scientifique se réunit trois à quatre fois par an sur convocation de sa ou son président(e).

Missions du comité scientifique :

Les avis du Conseil Scientifique sont consultatifs. Le Conseil Scientifique du pôle AERIS a un rôle d'expertise et d'assistance auprès du comité directeur. À ce titre, le Conseil Scientifique

- examine et émet des recommandations sur les projets soumis via l'appel d'offres permanent après instruction par le Bureau exécutif. L'avis préalable des comités de l'INSU et du TOSCA est pris en compte quand c'est le cas,
- évalue les activités du pôle AERIS et son organisation,
- formule des avis et recommandations sur la stratégie du pôle AERIS, pour améliorer les services fournis et leur rayonnement international avec une ouverture interdisciplinaire dans le cadre de l'infrastructure de recherche nationale Data Terra.
- est force de proposition pour des activités futures du pôle AERIS,
- donne son avis sur le plan à moyen terme du pôle AERIS présenté annuellement par le Directeur en fonction des besoins et priorités de la communauté utilisatrice du pôle AERIS,
- émet toute recommandation qu'il juge nécessaire.

Organisation

Le comité scientifique désigne parmi ses membres une présidente ou un président. Avec l'aide du Conseil Scientifique et de la communauté utilisatrice, Elle/il pilote la réflexion sur les besoins réels à l'échelle décennale afin de dimensionner correctement les ressources, notamment les systèmes d'archivage et de distribution.

Elle ou il préside le Conseil Scientifique d'AERIS, convoque ses membres 3 à 4 fois par an avec l'aide du Bureau Exécutif.

Les fonctions assurées dans le cadre de cette organisation ne donnent lieu à aucune compensation financière.

Les candidatures sont à envoyer à sebastien.payan@sorbonne-universite.fr (directeur d'AERIS) avant le 15 mai 2025. Il est possible de le contacter pour toute demande d'information.